



Je me suis porté caution d'une sarl

Par **quelqun**, le **03/12/2012** à **22:26**

bonjour à tous,
je vous explique mon soucis, je me suis porté caution pour la création d'une sarl. Cette dernière a été liquidée, la banque me réclame le paiement des cautions soit, 40 000 €, mes revenus sont de 1500 € brut ma femme touche une pension d'invalidité 800 €, j'ai deux enfants.

Qu'ai-je comme recours ? merci à tous